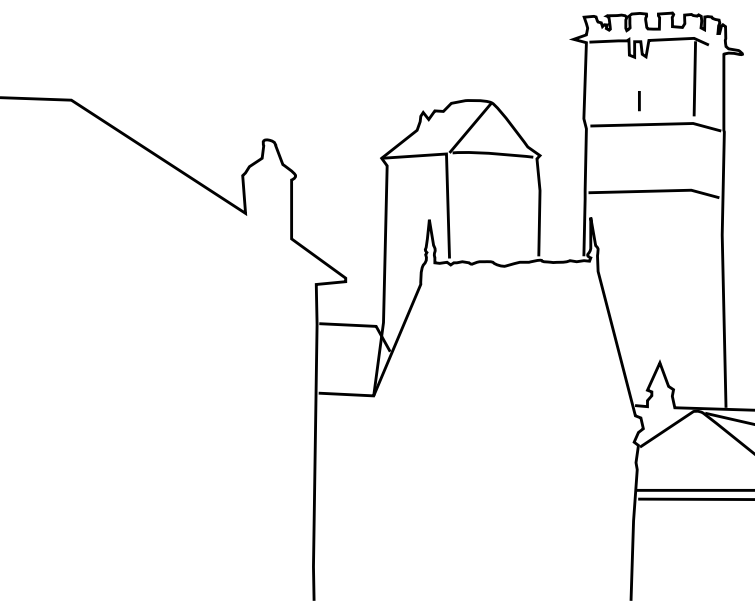


MONTBARD, PÔLE DE TERRITOIRE 2016-2022

La Ville de Montbard met en œuvre un projet global visant à renforcer son rôle de ville-centre et l'attractivité du territoire. Trois "caps" structurent ce programme d'actions : Cap Éco pour renforcer le tissu économique local, Cap Centre-bourg pour valoriser et adapter le cadre de vie et l'habitat, Cap Parc Buffon pour valoriser et transmettre un patrimoine historique.

Le Cap Centre-bourg décline un vaste plan de réaménagement urbain et d'amélioration de l'habitat. Un montant d'1,6 million d'euros d'aides directes aux propriétaires pour la rénovation de leurs logements est prévu par la Ville et ses partenaires (État, Anah, Conseil départemental de Côte-d'Or).

Vous avez un projet de rénovation, d'adaptation de votre logement, d'amélioration de sa performance énergétique... Le programme Cap Centre-bourg est fait pour vous accompagner et vous aider à réaliser votre projet.



PLUS D'INFOS



SOLIHA Côte-d'Or



Permanences :
tous les 2^e mercredis du mois

Le Relais, 6 rue Eugène Guillaume
Tél : 03 80 60 83 15

Mail : contact.montbard@solihha.fr
www.solihha.fr



Chargé de projet centre-bourg



Permanences :
tous les derniers mercredis du mois

Le Relais, 6 rue Eugène Guillaume
Tél : 03 80 92 01 34

Mail : centrebouurg@montbard.fr
www.montbard.fr

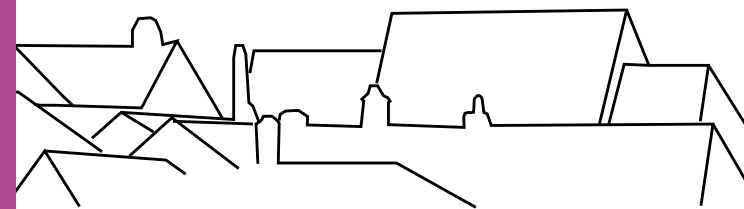


COMMENT FINANCER VOS TRAVAUX ?



LA VILLE DE MONTBARD VOUS ACCOMPAGNE

Aides financières
Appui administratif
Conseils techniques



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE À MONTBARD ET SOUHAITEZ

- rénover votre logement,
- réaliser des travaux d'économies d'énergie,
- adapter votre logement au handicap et/ou à vos conditions de mobilité.



EXEMPLE

M. et Mme B ont investi 97 000 € pour rénover intégralement leur maison de 97 m² datant du XIX^e siècle, pour la louer.



Ils se sont engagés à pratiquer un loyer conventionné de 525€/mois sur une durée de 9 ans. Ainsi, ils ont pu bénéficier d'une subvention Anah de 30 000€ soit 31% des frais engagés.

JUSQU'À 80%
du montant
des travaux financés

CONDITIONS PRINCIPALES

- votre logement doit avoir plus de 15 ans (sauf maintien à domicile),
- l'intégralité des travaux subventionnés doit être réalisée par des professionnels,
- le logement doit être occupé à titre de résidence principale.

ATTENTION

Les travaux
ne doivent pas
commencer avant le
dépôt du dossier de
demande d'aides



EXEMPLE

Madame G., retraitée, est propriétaire d'un pavillon ancien.



Afin d'améliorer les performances énergétiques de son logement elle décide, en lien avec le technicien de SOLiHA, de remplacer ses menuiseries et d'installer une nouvelle chaudière raccordée au gaz. L'ensemble de ses travaux, d'un montant de 21 500 € TTC, a permis un gain énergétique de plus de 40 %. Pour ces travaux, Mme G. pourra bénéficier de 12 000 € de subventions, soit 55 % des travaux. Elle pourra de plus prétendre à un crédit d'impôt de 30 % sur son reste à charge.

SOLIHA CÔTE-D'OR

est missionné par la Ville de Montbard pour vous accompagner **GRATUITEMENT** dans votre projet :

- information sur les aides et prêts mobilisables (Anah, Conseil Départemental de Côte-d'Or, crédit d'impôt, primo accession, façades, caisses de retraites, etc.),
- diagnostics techniques à domicile,
- aides à la définition du programme de travaux,
- études financières et techniques.